

Département de l'AUBE

Commune de ERVY-LE-CHÂTEL

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN 3C - REGLEMENT GRAPHIQUE

Plan des parties urbanisées - 1/2 500°

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 2025-010
du 21 janvier 2025
soumettant à enquête publique
la déclaration de projet
emportant mise en
compatibilité du PLU



PLU approuvé le 28 Juin 2013

Dossier réalisé par :

PERSPECTIVES
30 Bis rue Charles Delaunay
10 000 TROYES
Tél : 03 25 40 05 90
Mail : perspectives@perspectives-urba.com



LEGENDE

Limite de commune	Limite de zone
Espace Boisé Classé	Secteur à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7 CU
Emplacement réservé	Jardins et vergers
Changement de destination des bâtiments agricoles autorisés	Bâtiments et éléments architecturaux
Cheminements piétons à préserver au titre de l'article L.123-1-5-6 CU	
Accès interdit	

Définition des zones

UA	Zone urbaine mixte caractérisée par le centre-bourg médiéval
UC	Zone urbaine mixte caractérisée par les tissus de faubourg
UCh	Zone urbaine mixte caractérisée par le tissu urbain de hameaux
UY	Zone urbaine destinée aux zones d'activités économiques
UYa	Zone urbaine destinée aux zones d'activités économiques incompatibles avec l'habitat
1AU	Zone à urbaniser pour l'habitat
1AUa	Zone à urbaniser à court ou moyen terme pour l'habitat
1AUy	Zone à urbaniser à court ou moyen terme pour l'activité
2AU	Zone à urbaniser à long terme pour l'habitat
A	Zone agricole
N	Zone naturelle
Nh	Secteur de la zone naturelle accueillant de l'habitat
NL	Secteur de la zone naturelle dédié aux équipements de sports et de loisirs
Nt	Secteur de la zone naturelle dédié aux équipements de tourisme, de sports et de loisirs

